

Solidaires International

Le bulletin de la commission internationale
de l'Union syndicale Solidaires



31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris
(33) 1 58 39 30 20 - contact@solidaires.org - solidaires.org

Numéro 105, Février 2018



BILAN DE LA TROISIÈME RENCONTRE DU RÉSEAU SYNDICAL INTERNATIONAL

Du jeudi 25 au dimanche 28 janvier, près de 300 syndicalistes représentant une cinquantaine d'organisations de différents continents retrouvée-e- près de Madrid.

Le Réseau syndical international y tenait sa troisième rencontre plénière, après Saint-Denis en 2013 et Sao Paulo en 2015. L'appel du Réseau a été actualisé ; une journée de travail était consacrée aux femmes : violences sexistes, machisme dans le mouvement syndical, 8 mars, avortement, économie féministe, précarité et inégalités, etc. Ont également été abordées les discriminations envers les

LGBT. Nous avons aussi poursuivi les réflexions sur différents thèmes transversaux : autogestion et contrôle ouvrier, migrations, répression envers les mouvements sociaux et colonialisme. Diverses motions de soutiens à des luttes syndicales et populaires ont été adoptées (Kurdistan, Turquie, Iran, Sahara, Catalogne, Syrie, Soudan, Mexique...).

Ces troisièmes rencontres ont permis de passer un cap dans le travail par secteurs professionnels ; dans certains cas, c'est la suite d'un travail entamé depuis des années, dans d'autres c'est le début, mais de nombreuses réunions sectorielles se sont tenues : Réseau rail sans frontières, éducation, fonction publique, santé, commerce, centres d'appel, métallurgie/automobile, transport aérien, etc.

Notre Réseau international sera utile si nous le faisons vivre, et notamment dans chacun de nos secteurs professionnels ; c'est la même logique qu'au plan local ou national, nous voulons un syndicalisme qui repose sur les collectifs de base !



La délégation de l'Union syndicale Solidaires était d'une constituée d'une trentaine de camarades, issu-e-s de fédérations et syndicats nationaux divers : Sud éducation, SUD-Rail, SUD Industrie, SUD PTT, Sud Santé sociaux, SUD Commerces et services, Solidaires Finances publiques, SUD Culture Solidaires ; le Secrétariat national et la commission

Femmes étant aussi représentés en tant que tels. L'implication dans les échanges et le travail de ces quatre jours permettent d'envisager la suite avec optimisme. Reste à concrétiser les engagements pris dans chaque secteur.

Un important travail reste à réaliser pour les traductions de tous les textes en différentes langues. Il faut aussi vérifier quelles organisations déjà membres du Réseau mais absentes à ces rencontres confirment leur engagement, et quelles organisations jusque-là non membres mais présentes à Madrid le rejoignent (certaines l'ont d'offres et déjà signalé).

Au plan interprofessionnel, le Réseau a décidé de convergences internationales à plusieurs dates : 8 mars, 24 avril (date de l'incendie du *Rana plaza* au Bangladesh en 2013), 1er mai, 15 mai en solidarité avec le peuple palestinien... Le soutien à la campagne BDS est réaffirmé ; de même pour la participation à la journée de solidarité avec les migrant-e-s. Deux campagnes sont mises en avant : contre les multinationales d'une part, pour la réappropriation des services publics par celles et ceux qui y travaillent et celles et ceux qui les utilisent d'autre part. Nous organiserons aussi une action syndicale internationale dirigée contre le rassemblement des dirigeants capitalistes qui se tient chaque année à Davos.

A l'issue de cette rencontre, un Appel international du Réseau a été produit. On peut y lire : « *Nous décidons de renforcer, élargir, rendre plus efficace, un réseau du syndicalisme offensif, de luttes, démocratique, autonome, indépendant des patrons et gouvernements, écologiste, internationaliste, construisant le changement par les luttes collectives, combattant contre toutes formes d'oppression (machisme, racisme, homophobie, xénophobie)* ».

Alors ... actions !

ALGÉRIE : DURCISSEMENT DE LA RÉPRESSION

Kaddour Chouicha, coordonnateur national du SESS (Syndicat des enseignants du supérieur solidaires) organisation syndicale adhérente à la CGATA (Confédération générale autonome des travailleurs en Algérie) a été assigné à comparaître le 6 février dernier pour s'être simplement rendu à une audition par un juge d'instruction de Maître Salah DABOUZ, président du bureau de la LADDH (Ligue Algérienne de défense des droits de l'homme) en juillet 2016 à Ghardaïa. Kaddour CHOUICHA est également le viceprésident de la LADDH.



Avec d'autres militant-es, K. Chouicha s'était rendu à Ghardaïa pour exprimer sa solidarité avec Salah Dabouz. Alors qu'ils attendaient dans un café la fin de l'audience, la police les a arrêtés au motif de « rassemblement illégal non armé ». L'incident qui ne relevait alors que d'un coup de pression habituel de la part de la police algérienne (dont l'une des fonctions principales est de harceler les militant-es dans le pays), s'est transformé en une assignation à comparaître 17 mois plus tard pour 6 personnes, dont K. Chouicha, au motif d'« incitation à un rassemblement non autorisé, atteinte à corps constitué et non respect d'une décision administrative ».

Le pouvoir algérien utilise une fois de plus des prétextes à la limite du plus grand ridicule pour harceler des membres de la CGATA et de la LADDH parce qu'ils osent exprimer leur opposition au régime. Cette technique est habituelle, **elle** vise à contraindre, à écraser sous des procédures longues et coûteuses les militant-es et désormais, elle peut aussi servir à justifier un licenciement de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme

considérés comme gênants par le pouvoir. C'est ainsi que la justice continue à s'acharner contre des syndicalistes de la Snategs, le syndicat autonome de la Sonalgaz, entreprise nationale de l'exploitation du gaz en Algérie. Après les procès de son président, Raouf Mellal, et sa condamnation à une forte amende et à 6 mois de prison fermes, dont le véritable motif est la dénonciation par ce dernier d'un scandale aux fausses factures de l'entreprise et le fait qu'il ait participé à monter un syndicat digne de ce nom dans l'entreprise, c'est le tour d'Abdelkader Kawafi, secrétaire général de ce même syndicat, d'être harcelé par le justice algérienne aux ordres du pouvoir, pour motif de « harcèlement ».

En mai 2017, le SNATEGS a vu son statut légal révoqué et le Ministère du travail. Ce dernier a fabriqué un faux d'assemblée du syndicat prétendant annoncer sa dissolution. Des centaines de syndicalistes, de délégué-e-s et de représentant-e-s ont été renvoyé-e-s, harcelé-e-s et persécuté-e-s sous de fausses accusations légales et ce pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. Ainsi, près d'un millier de manifestant-es ont été arrêtés et/ou violenté-es par la police lors d'une manifestation pacifique organisée par le Snategs à Alger le 20 janvier.

On ne peut que constater un durcissement de l'attitude du pouvoir algérien face aux opposant-es qui s'expriment pourtant par des moyens légaux et pacifiques. Le 04 février, les autorités administratives d'Alger ont interdit la tenue d'une assemblée constitutive du syndicat algérien des éditeurs de la presse électronique (SAEPE), montrant par là même leur volonté de tuer dans l'œuf la constitution d'un syndicat indépendant du pouvoir.

Les membres du Réseau syndical international de solidarité et de luttes exigent l'arrêt immédiat de poursuites contre les militant-es victimes de différentes formes de harcèlement et d'entraves à l'exercice de leurs droits. Le pouvoir algérien doit cesser de se comporter de la même façon qu'une dictature grossière qui réprime, emprisonne et tente de faire taire par tous les moyens les oppositions démocratiques dans le pays.

AUTODETERMINATION DES PEUPLES :

KANAKY LIBRE ET INDEPENDANTE

Souvenez-vous, en 1983 des négociations ont lieu en Nouvelle-Calédonie autour des modalités d'un référendum d'autodétermination prévu pour 1989. Alors que les Kanaks, les habitants de l'île (47% de la population), sont au départ les seuls qui doivent être consultés, les colons français refusent de signer l'accord.

C'est le début alors de 5 ans de violence, avec en particuliers plusieurs massacres de militants Kanaks qui culminent, il y a bientôt 30 ans, le 5 mai 1988, avec l'assaut du GIGN contre la grotte d'Ouvéa et tue 19 militants Kanaks. L'affaire sera amnistiée dès le mois de juin par les accords de Matignon ; Le 4 mai 1989 à Ouvéa, les dirigeants indépendantistes Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné sont assassinés. Les accords de Matignon, approuvés par référendum en 1988, prévoyaient une période intérimaire de 10 ans. Ils ont été suivis des accords de Nouméa (1998), qui repoussent le référendum d'autodétermination au plus tard en novembre 2018. Nous y sommes. 35 ans ont passé, et la question reste exactement la même qu'en 1983: qui aura le droit de voter? Comment constituer la liste électorale? Combien d'années de présence en Nouvelle-Calédonie justifient le droit de décider de l'avenir de cette île? Qui peut trancher les cas litigieux quand on sait que les Commissions administratives spéciales sont composés d'une majorité d'anti-indépendantistes? Plusieurs fois l'ONU a rappelé à l'ordre la France sur ces questions... L'USTKE (Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités) mène la campagne pour le référendum et estime que la façon dont sera traitée cette question des corps électoraux sera décisive, notamment pour la participation des un-es et des autres. Elle rappelle aussi à toutes fins utiles que les Kanaks n'ont obtenu le droit de vote que 104 ans après la colonisation en 1853. Ainsi Les Kanaks ne représentent maintenant plus que 39% de la population totale de l'île, mais le corps électoral devait être "gelé" en 1988. De plus, on estime qu'un quart des Kanaks n'est pas inscrit sur les listes électorales, alors qu'ils auraient dû y figurer automatiquement. A l'inverse, il existe 10% de cas frauduleux ou litigieux. Bref, le scrutin s'annonce serré. Tôt ou tard, la Kanaky sera indépendante.

L'Ustke, à son niveau, se bat pour cela depuis longtemps. Tout le monde le sait, même les colons français qui ont déjà prévu que si le référendum rejette l'accession à l'indépendance, une 2ème consultation peut être organisée, puis une 3ème. Ce qui se joue en ce moment, outre les questions d'orgueil patriotique, est une tentative de gagner du temps. Temps pendant lequel une grande partie des profits générés en Nouvelle-Calédonie bénéficie aux colons et à la métropole. Temps pendant lequel Paris cherche à conserver une souveraineté monétaire et militaire dans l'océan Pacifique. Temps pendant lequel les Kanaks sont toujours maltraités par la puissance occupante (par exemple, ils sont beaucoup plus pauvres, plus discriminés à l'embauche ou à l'accès au logement, et plus souvent mis en prison, déchus de leurs droits civiques et... privés du droit de vote!).



Il est temps d'admettre qu'en Kanaky, les Kanaks sont chez eux, et que la France n'a rien à faire depuis 165 ans à 17.000 kilomètre de sa métropole. Il est temps que les habitants de cette région du monde gèrent et profitent de ses ressources. Il est temps surtout d'arrêter de tergiverser, d'accord indigne en accord fumeux. Kanaky indépendante. Kanaky Libre.

MAROC : LES DAMNES DE LA MINE

Depuis fin décembre 2017, la population de la ville de Jérada (Nord-Est marocain) manifeste quotidiennement dans les rues, suite à la mort de deux mineurs en décembre puis un autre en février. Un drame qui n'a fait que révéler la grogne qui couvait dans cette région pauvre que l'on appelle communément le "Maroc oublié".

Ils s'appelaient Houcine et Jedouane, deux frères âgés respectivement de 23 et 30 ans. Vendredi 22 décembre, ils ont trouvé la mort dans une mine désaffectée de Jérada. La mine est fermée depuis 1998, mais les habitant-e-s de la région continuent d'y extraire du charbon d'une façon clandestine et artisanale, sans aucune mesure de sécurité, risquant ainsi leur vie.

Ces mines sauvages, on les appelle là-bas les "descenderies" ou encore les "cendriers". Ce sont des trous, creusés à la main, des puits qui donnent à la colline une allure de gryère. Et quand le trou devient profond, parfois jusqu'à 100 mètres, les gars descendent avec un treuil animé par un groupe électrogène. Ils ont une corde à la taille, et ils y vont en rappel. Et ils en remontent des sacs de charbon. Et parfois, les tunnels cèdent. Le 22 décembre dernier, les deux frères ont été noyés sous terre, par un torrent soudain. Et jeudi dernier un autre mineur clandestin de 32 ans est mort dans un éboulement. Trois victimes des "cendriers" en 40 jours.



La gronde couvait depuis longtemps. Ce n'est pas la première fois que des mineurs clandestins périssent dans cette "mine de la mort". Depuis sa fermeture, sur l'injonction du FMI, plus d'une centaine de personnes y avaient laissé leur vie, selon le représentant de l'AMDH (l'Association marocaine des Droits

de l'Homme). Cette fois-ci, avec ce terrain favorable, les contestations ont pris de l'ampleur. Une révolte populaire qui fait écho à d'autres mouvements de protestation ici et là au Maroc. De novembre 2016 à juillet 2017, Al Hoceima, la ville voisine (à 270 km dans le nord), avait marché en masse suite au décès tragique d'un poissonnier qui s'était retrouvé broyé par le camion poubelle qui détruisait sa pêche, saisie par la Police. Et en octobre dernier, c'est Zagora, au sud du Maroc, qui a répliqué par « les marches de la soif ». Victimes de la sécheresse, ses habitant-e-s avaient protesté contre la rareté de l'eau.

Promesses non tenues et mobilisation syndicale

Pourtant, afin d'enrayer la misère endémique dans ce "Maroc oublié" où se situe Jérada, les pouvoirs publics avaient promis d'y investir plusieurs milliards de dirhams. En mars 2003, le roi du Maroc, Mohamed VI, alors en déplacement à Oujda, avait même initié une importante politique de développement dans toute la région de l'Oriental. Aux frontières avec l'Algérie, cette région a longtemps vécu de la contrebande. Mais depuis la fermeture des frontières en 1994 et le durcissement des contrôles qui s'en est suivi, la précarité a augmenté. Elle a été aggravée par l'arrêt de l'activité minière à Jérada et les sécheresses répétitives. Des promesses sans effet sur la qualité de vie d'une population survivant de petits boulots et de ces descentes quotidiennes de jeunes et moins jeunes pour y soustraire pour quelques misérables dirhams des sacs de charbon. En appui à la mobilisation populaire, le 29 décembre, quatre organisations syndicales (UMT - Confédération générale du travail - CDT - Fédération générale du travail, FDT, et la Fédération nationale de l'Enseignement, FNE)

ont appelé à une grève générale. À l'instar de la population, qui est descendue spontanément dans la rue, ils demandent « une alternative économique » à cette région marginalisée. Pour les syndicats qui ont appelé à cette grève, Jérada n'est pas seulement une ville déshéritée. C'est tout un symbole. « C'est dans cette ville minière que fût créé, en 1946, le premier bureau syndical

au Maroc, sous la houlette de la CGT française », explique un responsable syndical. Parmi les revendications urgences mises en avant par l'intersyndicale : l'exigence d'un emploi pour les jeunes de la ville, la baisse des factures d'eau et de l'électricité et le traitement pour les anciens mineurs victimes de silicose. Mobilisation à suivre donc. Une mobilisation qui n'est pas prête, en tout cas, de s'essouffler tant la colère est profonde.

PALESTINE : INITIATIVE SYNDICALE

Le réseau syndical européen est une plate-forme européenne transnationale de solidarité avec le peuple palestinien. Il permet de mutualiser les campagnes réalisées au niveau national en soutien au peuple palestinien. Fort de plusieurs millions de syndicalistes d'une quinzaine de pays, il s'est récemment doté d'un site internet d'une newsletter et réalise du matériel sur différents points.



Les prochaines rencontres du réseau syndical européen pour la justice en Palestine auront lieu les 18 et 19 mai à Barcelone. Quelques mois après la sortie de la liste de l'ONU des entreprises qui interviennent dans les colonies (normalement prévue pour mars), les objectifs de ces deux journées de rencontre sont de travailler à une campagne visant la complicité de l'Union européenne vis-à-vis de la colonisation israélienne et de voir comment, sur nos lieux de travail, nous pouvons agir pour faire pression dans nos entreprises, mais aussi

sur nos gouvernements respectifs afin d'obtenir des désinvestissements et des sanctions contre Israël qui ne respecte pas le droit international. Pour cela, un rapport détaillé sur les conditions de travail des salarié-e-s palestinien-ne-s est en cours de rédaction, il permettra de faire le point sur divers aspects : Gaza, les colonies, les travailleurs-euses arabes d'Israël etc.... Traduit en 5 langues, ce sera un outil qui nous permettra d'aller rencontrer et sensibiliser nos collègues sur ces questions.

l'Union syndicale Solidaires est investie dans la construction de ce réseau. Depuis les premières rencontres qui ont eu lieu en novembre 2016 à Bruxelles et ont permis d'échanger avec des syndicalistes palestinien-ne-s et européen-ne-s, nous avons continué à participer à la construction des différentes campagnes pour mettre fin à la complicité européenne des violations israéliennes du droit international.

Nous relaierons dans les prochaines semaines le travail fait dans le réseau et l'union syndicale SOLIDAIRES sera présente aux rencontres de mai.

VERS UNE GREVE SOCIALE TRANSNATIONALE

Une centaine de participantes et participants activistes au sein des mouvements sociaux, d'Allemagne, Italie, Grande Bretagne, Pologne, Suède, Grèce, État espagnol, Slovénie, Roumanie et France ont participé aux débats 10, 11 et 12 novembre 2017 à Berlin.

La rencontre était organisée par le collectif « Berlin Migrants Strikers », qui est un collectif d'italiens vivant à Berlin et qui sont en lien avec les centres sociaux, notamment ESC à Rome.

Cette fois ci également, les échanges entre activistes de l'ouest l'est et le sud de l'Europe se situaient au centre de la rencontre, comme à Poznan en octobre 2015, Paris en octobre 2016, Londres en Février 2017 et Ljubljana en mai. Parmi les invités aussi, un camarade de l'entreprise VioMe de Thessalonique et un camarade du syndicat SAT d'Andalousie, des connexions entre la plate forme et des travailleurs vivant des expériences d'auto-gestion se construisent. Le week-end a également confirmé qu'Amazon et la « logistique » dans son ensemble étaient un thème central, un livret (en anglais pour l'instant) comprenant différentes contributions ayant été édité au nom de la plate forme.

Le vendredi en fin d'après midi était organisée une discussion entre les membres du réseau de coordination de la plate forme afin d'échanger autour des perspectives et aussi des différents points de vue « politique » qui s'expriment lors des différents échanges à propos des objectifs et du fonctionnement.

Un accueil-table ronde était ensuite organisé au sein d'un centre social berlinois, avec un repas préparé par un collectif de femmes originaires du Cameroun vivant à Berlin, dont une cuisinière professionnelle et qui tout le long du week end s'est occupé de la restauration.

Le samedi, différents ateliers étaient organisés: "The logistic turn of repression: a society under authoritarian control", "Challenge the logistics of exploitation", "Freedom of movement across the SmartBorder", "Precarity, self-organization, strike: connecting labor struggles on a transnational scale", "Data mining, algorithmic profiling, cyber security and automation: How to virtualize the revolution", "The global women's strike: a feminist perspective of struggle."

De mon côté, en tant que mandaté de SUD Commerce, j'ai participé avec Magda (Amazon Poznan, syndicat de base OZZ-IP) à l'atelier « Challenge the logistics of exploitation » où

nous avons évoqué les problématiques des travailleurs d'Amazon, les différentes rencontres transnationales des travailleurs « amazoniens » ainsi que la nécessité de se coordonner à travers les frontières.

J'ai ensuite participé à l'atelier « Precarity, self organization, strike » où j'ai parlé de la mobilisation des bikers de Deliveroo de fin août-début septembre (j'avais apporté avec moi des textes en anglais et italien) ainsi que de l'expérience du collectif de soutiens aux salariés du McDonald's des Champs Elysées. En début de soirée, avec Magda et Carsten (Amazon Berlin, syndicat Ver.di) nous sommes intervenus lors d'une rencontre autour de l'initiative « Block black Friday, make Amazon pay », rencontre organisée dans un café alternatif par l'organisation autonome Ums Ganz! et le syndicat de base FAU de Berlin.



Le dimanche, de 13h à 18h s'est déroulée au sein d'un squat auto-géré une réunion de bilan et de coordination afin d'échanger à propos du week end et d'élaborer des perspectives, avec la décision d'organiser des commissions thématiques (Amazon et logistique, migrants et liberté de circulation et d'installation, travailleurs précaires et auto-organisation, féminisme et grève des femmes). Les discussions au sein de la plateforme ont donc confirmé des dynamiques autour de thématiques communes, pour nous c'est évident, la construction d'un mouvement d'une grève à la fois sociale et transnationale peut être possible et est nécessaire.

IRAN : VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

Les organisations syndicales (Solidaires, CGT, CFDT, FSU, UNSA) signataires de ce texte dénoncent les violations répétées des droits et des libertés en Iran, et particulièrement celles qui se sont abattues sur les personnes qui participent depuis le 28 décembre à un vaste mouvement de protestation : répression violente des manifestations et des grèves, arrestations arbitraires, usage de la torture, etc. Ces atteintes récurrentes aux droits fondamentaux et cette répression continue des libertés indignent de nombreux syndicats dans le monde, dont ceux affiliés à la Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Nous, syndicalistes, sommes particulièrement préoccupés par l'aspect massif de cette répression. Fin décembre et début janvier des centaines de milliers de personnes - hommes et femmes-, dont une importante proportion de travailleurs, de chômeurs, de jeunes, d'étudiants, ont manifesté dans plus de 80 villes du pays. Elles protestaient avant tout contre la cherté de la vie, le chômage, la corruption, la discrimination envers les femmes. Ces manifestant-e-s se sont trouvé-e-s confronté-e-s à une répression de masse. Parmi eux/elles, pourtant, se trouvait une partie de la population que le régime aimait à présenter, jusqu'alors, comme sa base populaire. Avant même la naissance de ce mouvement, les syndicalistes étaient déjà pourchassés et emprisonnés. Car en Iran, le syndicalisme indépendant est interdit, ce qui est contraire aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), dont la République islamique d'Iran est pourtant membre. Les conditions de détention des prisonnier-e-s d'opinion et des syndicalistes sont effroyables dans les prisons de ce pays où le recours à la torture est courant. Depuis plusieurs années, les organisations syndicales signataires de ce texte ont mené des initiatives à différents niveaux pour dénoncer ces situations inacceptables, mettre en œuvre des actions de solidarité afin d'exercer des pressions pour obtenir la libération de syndicalistes emprisonnés. Divers syndicats européens ont protesté maintes fois contre ces atteintes, en s'adressant aux instances internationales, aux autorités iraniennes et aux gouvernements européens, ainsi que dernièrement - en ce qui concerne les syndicats français- au président Le discours récent des autorités iraniennes laisse entendre qu'elles prévoient de réagir au soulèvement d'une manière de plus en plus impitoyable.



Le ministère de l'Intérieur a déclaré que les manifestations étaient illégales et que les personnes qui continueraient d'y participer risquaient de graves sanctions. Il a menacé d'inculper les dirigeants et organisateurs de manifestations d'« inimitié à l'égard de Dieu », une infraction passible de la peine de mort. Les organisations signataires demandent que les revendications portées par les Iraniens qui se sont exprimés dans les rues ces dernières semaines soient entendues par les autorités. Elles exigent par ailleurs, notamment :

- la libération de toutes les personnes arrêtées pendant et après les manifestations de janvier, le nombre total d'arrestations ayant été estimé début janvier à 3 700.
- la libération des prisonniers d'opinion et des syndicalistes,
- l'interdiction effective de la torture et le respect des droits humains pour les personnes emprisonnées
- l'ouverture d'une enquête concernant les personnes mortes en prison à la suite de la répression des récentes manifestations (12 cas ont été recensés au 24 janvier)
- le respect par les autorités iraniennes des principes fondateurs de l'ONU et de l'OIT, organisations internationales dont elles sont membres.

IRAN : LES FEMMES DÉFIENT LE POUVOIR RELIGIEUX

Le 27 décembre 2017, à la veille du déclenchement des protestations populaires auxquelles de nombreuses femmes ont par ailleurs participé, Vida Movahéd est montée dans la rue sur un coffret électrique à quelques encablures de l'Université de Téhéran, sans voile et avec un tissu blanc accroché au bout d'une perche. (1)

Selon la législation de la République islamique d'Iran, le juge peut infliger à une femme apparaissant en public sans hijab soit une amende symbolique de l'ordre de 10 euros, soit une peine de prison allant de 10 jours à 2 mois. Âgée de 31 ans, et mère d'un enfant de 19 mois, cette jeune femme a été arrêtée tout de suite et transférée à la prison d'Evin. Elle a été finalement relâchée un mois plus tard à la suite des efforts de l'avocate Nasrin Sotoudeh, militante des droits de l'Homme ayant elle-même passé trois ans en prison entre 2010 et 2013. Mais il lui a fallu toutefois verser une caution d'un montant équivalent à 50 fois le salaire mensuel minimum. Cet acte héroïque a été repris par d'autres femmes de la capitale, puis dans d'autres villes. La deuxième femme ayant osé retirer son voile a pour nom Narghess Hosseini. Agée de 32 ans, et originaire du centre de l'Iran, elle est étudiante en maîtrise de sociologie. Elle a été aussi arrêtée, puis emprisonnée à la prison de Ghartchak, très connue pour son mauvais état sanitaire. La même avocate a accepté de la défendre et a notamment déclaré que, même si elle avait le moyen de le faire, sa cliente refuserait de payer la caution d'un montant équivalent à 90 000 euros qui lui était demandée. Toujours selon son avocate, Narghess Hosseini est accusée de consommation de drogue ainsi que "**d'incitation à la corruption**", ce qui en Iran est équivalent à l'ouverture d'une maison close ! L'invention d'accusations de ce genre n'est pas nouvelle, car le régime est expert en ce domaine. D'autres femmes, à Téhéran et dans d'autres villes, ont franchi le même interdit. Elles se sont également présentées en public sans foulard, et avec un tissu blanc au bout

d'une perche. Selon la police iranienne, 29 femmes avaient été arrêtées au 1er février (information confirmée par Amnesty international).



Une radio persanophone basée au Pays-Bas a interviewée une des participantes à ce mouvement : « *Quand je suis sortie de chez moi pour aller sur ce banc, mon cœur battait très fort. Bien sûr que j'avais peur, parce que je ne savais pas ce que je deviendrai. Quand je suis arrivée, j'ai mis mon foulard sur la perche et le moment était très fort* ». Le 29 janvier, elle est restée 30 minutes sur le banc. Elle raconte entre autres : « *mon acte ne se réduit pas seulement à enlever mon foulard. Quand je réfléchis bien, je constate qu'un Etat qui ne respecte pas la façon dont je veux me vêtir, intervient dans tous nos choix personnels, publics, sociaux et politiques, c'est une dictature, la pire des dictatures.* ».

Cette nouvelle manière audacieuse de défier publiquement le régime ne se limite pas aux femmes jeunes. Alors que le climat était glacial, on a par exemple vu une très vieille femme au dos voûté, se hisser à l'aide de sa canne sur une hauteur et faire le même geste. Tous ces actes courageux sont un symbole du refus de

nombreuses iraniennes de continuer à supporter ce que subissent les femmes depuis près de 40 ans. Juste avant le geste de Vida Movahéd, cette femme auparavant inconnue, le drapeau blanc était certes le signe et le symbole de la paix, mais aussi celui de la reddition et de la capitulation. Désormais, il signifie également l'insoumission, le défi, la désobéissance et l'audace. Notons qu'à

l'étranger, des tentatives ont bien sûr eu lieu pour tenter de récupérer de tels actes héroïques. C'est notamment le cas d'une journaliste d'origine iranienne, anciennement "réformatrice", et qui sur Voice of America, (2) milite pour la restauration de la monarchie du Chah, balayée par la révolution de 1979.

SOLIDAIRES AU CONGRES DE LA CGT ESPAGNOLE

Le XVIIIème congrès de la CGT s'est tenu à Valencia, du 15 au 18 février. Comme toujours depuis la création de Solidaires, nous y étions présent-e-s.

Pour les 250 congressistes qui représentaient les syndicats confédérés au sein de la CGT, ce fut l'occasion de confirmer, actualiser et approfondir les orientations de leur organisation. La préparation de la grève générale à laquelle la confédération appelle le 8 mars a été au coeur de plusieurs interventions. La nécessité de construire un large mouvement pour des services publics répondant aux besoins de la population et directement gérés par celles et ceux qui y travaillent et celles et ceux qui les utilisent est aussi un des axes de travail prioritaires de la CGT.

Objets de débats au sein de la CGT Catalunya, l'avenir institutionnel de la Catalogne ne fut pas un sujet de discussion retenu par le congrès confédéral : les positions divergent quant à la nécessité ou non de l'indépendance, mais l'accord est complet sur le droit de tous les peuples à décider de leur avenir et, bien sûr, sur la résistance à la répression. Le débat sur l'unité n'est pas absent du contexte syndical espagnol : si un cadre collectif rassemblant les diverses organisations alternatives, de luttes, etc., de l'État espagnol existe, il est fragile ; l'absence d'invitations à ces autres organisations pour ce congrès l'illustre. Concernant le Secrétariat permanent de la confédération, l'équipe actuelle (en partie renouvelée et composée de 40% de femmes et 60% d'hommes) est largement élue. A noter, que notre camarade Angel Bosqued, avait décidé de ne pas solliciter de nouveau



mandat de secrétaire aux relations internationales : il a joué un rôle important dans le travail commun mené entre CGT et Solidaires depuis très longtemps, et notamment dans la création du Réseau syndical international de solidarité et de luttes. La transmission s'organise avec celle qui lui succède : Sandra Irriarte. Nombre de camarades de la CGT qui avaient contribué à la réussite de la récente troisième rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes, étaient présents et présentes à ce congrès : occasion d'entretenir les contacts... L'Union syndicale Solidaires était la seule organisation syndicale française présente. La CNT-SO avait envoyé un message de salutations.

MOBILISATIONS EN TUNISIE

Comme très souvent en Tunisie, le mois de janvier a connu une série de mobilisations. L'étincelle en a été la loi de finances 2018, qui se traduit notamment par de nouvelles hausses de prix. Les premierEs à réagir ont été des jeunes qui ont organisé, dès le 3 janvier, une série de manifestations dont certaines ont été suivies de heurts violents.

Tel est le nom pris par un collectif de jeunes cherchant contribuer au surgissement de mobilisations à la hauteur de la gravité de la situation. S'y retrouvent à la fois des jeunes sans appartenance organisationnelle, et des militantEs ou ex-militantEs de divers partis et associations.

En grande partie grâce à leur action, des manifestations ont pour une fois démarrées de façon synchronisée, et cela dans pratiquement l'ensemble du pays.

Le pouvoir, dirigé par des notables de l'ancien régime (Nidaa Tounès) et les islamistes d'Ennahdha a violemment réagi, causant notamment la mort d'un manifestant dans la grande banlieue de Tunis. En trois jours et trois nuits, 773 personnes ont été arrêtées (dans un pays comptant six fois moins d'habitants que la France !). Un certain nombre ont été immédiatement déférées en justice. Pas étonnant que dans ces conditions que le mouvement se soit rapidement ralenti.



Casser le thermomètre n'a jamais guéri la fièvre

La poursuite et même l'accentuation des orientations néo-libérales en vigueur sous Ben Ali a des effets catastrophiques.

Depuis 2011, le niveau de vie des Tunisiens a baissé de 35 %. Pour la seule année 2017, la hausse des prix a été officiellement de 6,4%.

Suite à la loi de finances 2018, cette tendance va en s'amplifiant avec par exemple une augmentation des transports de 2,7 % pour le seul mois de janvier.

Le taux de chômage atteint 15 %, dont 23 % pour les femmes, 25 % dans certaines régions de l'intérieur et 30 % pour les diplômés du supérieur.

Que fait l'UGTT ?

Depuis la crise majeure de l'été 2013, où le pays avait failli sombrer dans la guerre civile, l'UGTT s'est donnée pour mission principale de favoriser un consensus entre les principaux partis politiques, elle-même et le patronat. Dans cette logique, la direction de l'UGTT a cherché ensuite à ne rien faire qui puisse gêner les gouvernements néo-libéraux ayant résulté de ce "dialogue national".

En 2014-2015, par exemple, la direction nationale a d'abord cherché à dissuader les secteurs les plus combatifs de l'UGTT de partir en grève. Elle les a même parfois désavoués.

Mais l'orientation impulsée par ces courants a fini par l'emporter au sein de l'UGTT. La direction nationale a donc fini par soutenir les grèves en cours, et même à les structurer lorsqu'elles se sont étendues au secteur privé. Il en a résulté une série d'avancées.

Par la suite, la centrale est fondamentalement revenue à son orientation précédente de recherche de consensus avec le patronat et le gouvernement.

Vers une généralisation des luttes ?

Le problème de l'emploi n'étant toujours pas réglé, des jeunes chômeurs de la région de Gafsa bloquent une fois de plus la production et le transport du phosphate. A l'heure où ces lignes sont écrites, le bassin minier et les

usines chimiques qui en dépendent sont paralysés depuis le 20 janvier.

Diverses structures de l'UGTT participent par ailleurs à des conflits sectoriels dans des secteurs aussi variés que l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, l'industrie du ciment, la Poste, la médecine hospitalo-universitaire, la CPG, le Ministère des transports, les services de la présidence de la République (!), l'instance chargée d'organiser les élections, les étudiants en médecine et les internes, etc.

A l'occasion de la renégociation prochaine des accords conclus suite à la vague de luttes de 2014-2015, il devrait être possible d'avoir une idée de l'état des rapports de forces au sein de l'UGTT entre deux grandes sensibilités :

- celle voulant organiser des luttes pouvant déboucher sur la satisfaction des revendications,
- celle cherchant trouver un consensus avec le patronat et le pouvoir néo-libéral.

CONTRE LES VIOLENCES D'ÉTAT AU MEXIQUE

Deux exemples de luttes : contre les disparitions forcées et le projet d'aéroport d'Atenco.

Des hommes, des femmes, des enfants disparaissent, de plus en plus nombreux, aux mains des autorités mexicaines, dans le plus grand déni de ces dernières. Un projet d'aéroport près de la capitale, abandonné suite à une forte mobilisation des paysan-ne-s qui ont réussi à défendre leur terre, reprend aujourd'hui de plus belle. Araceli Salcedo et Grace Fernandez, membres du Mouvement pour les Disparus du Mexique (Movimiento por nuestros desaparecidos en México) et Trinidad Ramirez, militante du Front des Peuples pour la Défense de la Terre (Frente de los Pueblos en Defensa de la Tierra), sont venues présenter à Paris et à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes leurs luttes contre un État Mexicain corrompu, répressif et assassin, et lancer un cri d'appel à la solidarité internationale.

Araceli Salcedo, à la recherche sa fille Rubí depuis septembre 2012, et Grace Fernandez qui recherche son frère Dan Jarameel depuis décembre 2008, sont membres du « Mouvement pour nos disparus au Mexique », association qui regroupe près de 70 collectifs locaux de familles de disparu-e-s et 32 ONG. Leur combat s'articule autour de deux axes :

- Le premier est l'accompagnement et l'organisation collective des familles dans la recherche de leurs proches disparus.
- Le second consiste à se battre sur le plan juridique pour la création d'une loi qui reconnaisse le délit de disparition forcée et harmonise les pratiques de recherche par les autorités au niveau national.

La disparition forcée, c'est à dire organisée par les autorités (polices, militaires, ou crime organisé), concerne plus de 32000 personnes selon les chiffres officiels fournis par les autorités mexicaines, 57 000 selon la Commission Nationale des Droits de l'Homme. En considérant que seule une famille sur six ira porter plainte lors d'une disparition par peur des représailles, nous obtenons ce que le collectif nomme le « chiffre noir » de 180000 disparu-e-s, pour un pays considéré comme « démocratique » qui n'est pas en guerre d'après les autorités internationales. Ces représailles peuvent aller des menaces de mort à leur exécution, de demandes de rançons organisées par la police ou



l'enlèvement d'un autre proche pour ceux qui s'aventurent trop loin dans leurs démarches. Les familles recherchent les personnes vivantes (dans les prisons par exemple), mortes (dans les services légistes) et dans les fosses clandestines. La mise à jour de restes humains dans de nombreux cimetières illégaux met en exergue une réalité que les autorités ne peuvent plus nier ou minimiser. L'intervention des experts est alors indispensable, et le travail d'identification peut ainsi commencer. Mais, là aussi, les familles rencontrent à nouveau des difficultés, et font face au manque de moyens (techniques, économiques) et surtout au manque de volonté des autorités. Tout comme les dossiers de plainte dans les commissariats, les restes humains s'accumulent et ne sont pas identifiés. Araceli insiste donc sur le fait que leurs proches sont victimes d'une double disparition. Pour pallier à ces manquements, les familles se sont auto-formées à un travail digne de médecins légistes. Elles ont organisé elles-mêmes les prélèvements d'ADN des familles afin de créer des banques de données pour faciliter les recoupements. Elles collectent également des fonds pour se procurer le matériel qui permettra d'identifier les fragments osseux calcinés ou détruits à l'acide, non identifiables en suivant le procédé ordinaire. Bref, elles font le travail que ne fait pas l'État, en surmontant tant bien que mal la douleur immense que cela induit.

Les disparitions ont été de plus en plus nombreuses à partir de la « guerre contre la drogue » déclenchée par F. Calderón pendant son mandat présidentiel (2006-2012). Avec E. Peña Nieto, son successeur (2012-2018), le phénomène se poursuit et s'élargit : les disparu-e-s sont de plus en plus jeunes et l'on dénombre de plus en plus de femmes et d'enfants. La puissance du crime organisé et la corruption dans toutes les sphères du pouvoir font que le problème dépasse le trafic de drogue. Les disparitions alimentent aujourd'hui les réseaux de traite des femmes pour la prostitution, les enfants pour la vente d'organe...

Le « Mouvement pour les Disparus » insiste donc sur le fait que les personnes qui disparaissent ne sont pas en lien avec le crime organisé, contrairement à ce que

proclame sans cesse le gouvernement. Sa stratégie consiste à criminaliser les familles des disparu-e-s afin de protéger son image au niveau international et de dissimuler sa complicité avec le crime organisé.

La lutte commune des familles de disparu-e-s paie. Ils sont parvenus à faire promulguer une loi contre la disparition forcée en novembre 2017, comme un outil face à l'impunité. Elle consiste à faire reconnaître le statut de « disparu », suite à une disparition forcée. Elle permet la création d'une Commission Nationale de Recherche, ainsi que de commissions locales dans tous les États fédérés du Mexique afin de mettre en place des lignes d'action communes dès les premières heures de la disparition. Elle vise à harmoniser les pratiques d'exhumation des fosses et de collecte d'ADN afin de faciliter les recoupements au niveau national, ce qui jusqu'alors était impossible. Elle oblige les autorités à rendre des comptes aux familles. Elle engage la responsabilité des hauts fonctionnaires, jusqu'à présent jamais inquiétés. Leur combat continue maintenant pour faire en sorte que cette loi soit appliquée. Cela a des effets puisque de hauts responsables de la Sécurité Publique de l'État de Veracruz, face à la pression des familles, vont pour la première fois être jugés pour disparition forcée. Une victoire en demi-teinte, car en parallèle la loi de Sécurité Intérieure vient d'être promulguée en décembre 2017. Cette loi ouvre la porte à la militarisation du pays puisqu'elle permet au président d'ordonner l'intervention des forces armées en cas de « menaces à la sécurité intérieure ». Ceci laisse craindre le pire lorsque l'on sait que l'armée n'est pas en reste dans de nombreux cas de disparition, comme cela a été le cas à Ayotzinapa, cas largement médiatisé mais qui ne doit pas occulter les cas quotidiens de disparitions. Le texte est si opaque qu'il est probable d'imaginer que toute mobilisation sociale ou mouvement de protestation pourraient être sujets à une intervention.

Des disparus à la lutte contre l'aéroport

L'actuel président, E. Peña Nieto, gouverneur de l'État de Mexico de 2005 à 2011, n'avait

d'ailleurs pas attendu cette loi pour envoyer à San Salvador Atenco en mai 2006 une opération de police massive afin de réprimer la mobilisation contre la construction d'un nouvel aéroport, qui s'est terminée par de nombreux blessés, 300 arrestations, la mort de 2 personnes, la torture et le viol de 47 femmes.



Trinidad Ramirez est venue présenter la lutte actuelle contre ce mégaprojet, commencé en 2001, abandonné en 2002 et réactivé en 2014 par E. Peña Nieto, devenu entre-temps président de la République. Considéré comme non viable par des scientifiques puisque construit sur une zone humide, en plus d'être un désastre écologique, ce projet brise socialement les populations locales, qui vivent de ces terres communales pour s'alimenter. Conçu sans aucune concertation avec les populations, les décrets d'expropriations obligent les populations à quitter leurs terres, sans solutions. Menaces, harcèlement, tous les moyens sont mis en œuvre par les autorités.

Aujourd'hui, une autoroute a déjà été construite, contournant ainsi à nouveau la légalité en initiant les travaux sans même avoir publié le projet. Une fois de plus se vérifie la collusion entre le gouvernement et

les grandes entreprises qui n'hésitent pas à contourner la réglementation pour parvenir à leurs fins. Trinidad est donc venu transmettre le message du Front des Peuples en Défense de la Terre. S'ils sont parvenu à faire libérer en 2010 les prisonniers (qui encouraient des peines de prison allant jusqu'à 112 ans), c'est grâce à la mobilisation au Mexique et au niveau international. En novembre 2017, soit 11 ans après la terrible opération répressive, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme étudie le cas des viols commis par la police mexicaine. Mais la justice n'est toujours pas rendue, aucun responsable n'a encore été condamné. La lutte continue sur le plan juridique pour obtenir réparation, et surtout, elle continue contre le projet. Machette en main, Trinidad s'adresse à celles et ceux qui célèbrent l'abandon du projet d'aéroport sur la ZAD de Notre Dame des Landes : « si ça a été possible à NDDL, c'est possible à Atenco, et c'est ensemble qu'on obtiendra la victoire contre tous les projets de mort. La lutte continue pour la défense de la terre, à NDDL comme à Atenco ! ».

Trinidad, Araceli, Grace, dénoncent aussi la désinformation qui règne au Mexique, et insistent sur l'importance de la mobilisation internationale, qui exerce un réel impact : les accords commerciaux de la coopération internationale entre la France, l'Europe et le Mexique ne peuvent avoir lieu que si le gouvernement mexicain respecte les droits de l'homme.

Or, ces dernières années, il lui est de plus en plus difficile de maintenir une image de pays démocratique aux yeux du monde. Institutions, entreprises multinationales, crime organisée, les frontières sont toujours plus étroites, les crimes de plus en plus nombreux. Ensemble, aidons-les à faire tomber complètement le masque...

<http://sinlasfamiliasno.org/>

<http://atencofpdt.blogspot.fr/>

Vous pouvez retrouver les informations de la commission internationale de Solidaires sur notre site à l'adresse suivante : www.solidaires.org/article12420.html